

### HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

#### SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Bureau des affaires juridiques et du contentieux

# ARRETE HC/DIRAG/BAJC n°2017-45 modifiant l'arrêté HC/DIRAG/BAJC n°2017- 22 modifié dressant le tableau des électeurs sénatoriaux de la Nouvelle-Calédonie

# LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

- Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293, L. 385, L. 445, R. 131 à R. 148, R.271 et R. 274;
- Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie M. Thierry LATASTE ;
- Vu le décret du 4 août 2015 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie M. Laurent CABRERA;
- Vu l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2017-15 du 22 juin 2017 relatif à l'organisation de l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2017-22 du 7 juillet 2017 dressant le tableau des électeurs sénatoriaux de la Nouvelle-Calédonie, modifié par l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/N° 2017-31 du 7 août 2017;
- Vu le décès de M. Pulumone TUFELE;
- Vu la démission de M. Philippe DUNOYER du conseil municipal de Nouméa en date du 17 août 2017;
- Vu le courrier du président de l'assemblée de la province Sud du 28 août 2017 faisant part du remplacement de M. Philippe DUNOYER par M. Jean-Baptiste NGUYEN;

Considérant que Mme Dina VIRIAMU épouse REY, conseillère municipale de Nouméa à la suite de la démission de M. Philippe DUNOYER, est substituée dans la liste des délégués du conseil municipal de Nouméa à M. Jean-Baptiste NGUYEN (remplaçant de M. Philippe DUNOYER);

Considérant que M. Jean-Baptiste NGUYEN, remplaçant de M. Philippe DUNOYER, est substitué dans la liste des électeurs de l'assemblée de la province Sud à Mme Eliane ATTITI;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

#### ARRETE

<u>Article 1er</u>: A l'annexe de l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/n°2017-22 du 22 juin 2017 modifié dressant le tableau des électeurs sénatoriaux de la Nouvelle-Calédonie susvisé, au deuxième alinéa de la liste des électeurs de l'assemblée de la province Sud les mots « ATTITI Eliane » sont remplacés par les mots « NGUYEN Jean-Baptiste, *remplaçant de DUNOYER Philippe* » ;

<u>Article 2:</u> A l'annexe de l'arrêté HC/DIRAG/BAJC/n°2017-22 du 22 juin 2017 dressant le tableau des électeurs sénatoriaux de la Nouvelle-Calédonie susvisé, la liste des délégués du conseil municipal de la commune de Nouméa est modifiée ainsi qu'il suit :

- 1° Au quatrième alinéa de la liste des délégués titulaires, les mots « NGUYEN Jean-Baptiste, remplaçant de DUNOYER Philippe » sont remplacés par les mots « VIRIAMU ép. REY Dina » ;
- 2° Au quatorzième alinéa de la liste des délégués supplémentaires, après les mots « TUFELE Pulumone sont ajoutés les mots « (décédé le 13 juillet 2017) ».

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, affiché au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et dans les subdivisions administratives.

Fait à Nouméa, le 1er septembre 2017

Pour le Haut-Commissaire de la République cu par délogation, le Secrétaire Général du Haut-Commissariat

Laurent CABRERA